

## Newsletter n°3 – juin 2016

### Appui au renforcement de la maîtrise des risques sanitaires et environnementaux – ANCSEP – FRANCE-PAYS-BAS

#### L'élaboration d'une nouvelle stratégie et d'une organisation de la Tunisie en matière de sécurité sanitaire :

La Tunisie s'est engagée depuis les années 80, dans une politique d'ouverture de son économie sur le marché international. Toutefois, cette ouverture nécessite un accompagnement pour la mise en place de mesures assurant en parallèle le développement d'un environnement propice aux échanges commerciaux et une meilleure maîtrise des risques sanitaires et environnementaux.

Le deuxième volet du projet de jumelage prévoit l'amélioration stratégique et organisationnelle du dispositif du système de sécurité sanitaire selon l'approche internationale.

Le travail s'est déroulé sur une période de 6 mois (de janvier à juin 2016) au cours de laquelle ont eu lieu 32H/J de missions et 40H/J de visite d'étude permettant : 20 entretiens avec les représentants des départements concernés, 3 ateliers de travail regroupant 185 représentants des différentes structures concernées, la découverte des



organisations françaises et néerlandaises pour 4 cadres de l'ANCSEP et 4 représentants des départements concernés par la maîtrise des risques.

Tous ces travaux et rencontres ont permis d'élaborer un diagnostic des principales forces et faiblesses actuelles de la Tunisie dans le domaine de la maîtrise des risques sanitaires et environnementaux et de proposer des éléments pour une nouvelle stratégie et une nouvelle organisation. Le rapport des experts (F. Durand, M. Legeas, D. Zmirou) a été présenté lors d'un atelier de consensus le 03 juin 2016. Il comporte trois parties distinctes :

- . un exposé des motifs ;
- . des axes d'amélioration de la performance du système de sécurité sanitaire (clarification des rôles entre les différents gestionnaires,

renforcement des fonctions de gestion des risques existantes, organisation des interactions entre les acteurs, amélioration de la transparence des processus de décision et l'information des acteurs, implication des différentes composantes de la société, recentrage de l'expertise d'aide à la maîtrise des risques sanitaires et environnementaux ;

- . une proposition de plan d'action pour le déploiement de la stratégie.

Ces propositions ont été discutées et enrichies lors de l'atelier de consensus final. A l'issue de cet atelier, des mesures d'accompagnement ont été proposées : écrire un plan d'action opérationnel consensuel, définir les modalités de portage de ce projet de stratégie, élaborer un programme de communication adapté.

Ainsi au terme de la clôture des missions relatives à ce volet B du jumelage, les actions de mise en place d'un système national de sécurité sanitaire et environnementale répondant aux exigences internationales en matière de

## Newsletter n°3 – juin 2016

### Appui au renforcement de la maîtrise des risques sanitaires et environnementaux – ANCSEP – FRANCE-PAYS-BAS

maîtrise des risques ne font que démarrer. Il appartient à la Tunisie de s'emparer de ce chantier.

**Hamadi Dekhil, responsable du volet B du jumelage, ANCSEP**

**Les progrès dans l'avancement des autres activités :** si les trois derniers mois ont été essentiellement consacrés à l'avancement du volet B du jumelage, les autres activités ont également progressé :

. s'agissant des besoins en matière de rapprochements législatifs et réglementaires entre la Tunisie et l'UE (volet A), deux missions ont eu lieu :

- la première mission, réalisée du 13 au 16 avril a concerné le projet de nouveau décret définissant les missions de l'ANCSEP ; elle a été réalisée conjointement par le Chef de Projet Français (Charles Saout) et la Conseillère résidente de jumelage (CRJ) Michèle Legeas. Elle a permis de proposer des améliorations importantes du texte, en lien avec les propositions des experts du volet B. Au cours de cette mission, le projet de contrat d'objectif (CO) de l'agence a également été examiné ;

- la seconde mission a concerné l'analyse des textes tunisiens et européens en matière d'information du consommateur ; elle s'est déroulée du 8 au 10 juin ; l'expert intervenant était le CRJ du projet de jumelage au bénéfice de la DQPC et de l'INC (Roland Laval, de la Direction générale de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes - DGCCRF) ; ceci a permis de valoriser le travail antérieur et de le compléter par des réflexions sur les aspects plus spécifiques de maîtrise des risques sanitaires ;

. s'agissant du renforcement de l'ANCSEP (volet C), les activités ont démarré au cours de ces derniers mois, parla réalisation des premières missions de diagnostic ; deux missions ont eu lieu, réalisées par deux experts (Jean-Nicolas Ormsby de l'ANSES et Pierre Naassens, ancien directeur de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire- AFSCA) :

- la première, du 9 au 13 mai, a permis de faire un premier diagnostic général de l'ANCSEP, à travers une série d'entretiens avec une douzaine de cadres de l'agence ;

- elle vient d'être complétée par une mission, réalisée du 13 au 16 juin, portant sur les pratiques et compétences scientifiques et techniques présentes au sein de l'agence ; menée sous forme d'ateliers participatifs regroupant une quinzaine de cadres, elle a permis de pointer les forces et les faiblesses actuelles en matière d'expertise sur les risques ;
- cette phase de diagnostic se terminera par une troisième mission, programmée en septembre prochain, relative aux aspects plus institutionnels ;

. s'agissant du volet D (communication, visibilité, coopération), la prochaine mission concernera le diagnostic en matière de visibilité et de communication de l'ANCSEP. Elle est programmée pour le mois d'octobre.

**Michèle Legeas, CRJ**

Adresses internet

des bénéficiaires :

[www.ancsep.rns.tn](http://www.ancsep.rns.tn)

[www.pacs.gov.tn](http://www.pacs.gov.tn)